

# L'Écureuil sur la sellette

**Des épargnants floués se regroupent pour lancer des procédures en justice. Particulièrement visés, le produit Doubl'ô des Caisses d'épargne et l'introduction en Bourse de sa filiale Natixis.**

PAR FRANÇOIS LABROUILLÈRE

« Sanctionner les dirigeants qui ont failli... » Avec la crise bancaire, les petits actionnaires en colère sont nombreux à prendre à la lettre l'injonction de Nicolas Sarkozy. Vendredi dernier, Me Daniel Richard, avocat spécialisé dans la défense des épargnants, mandaté par une cinquantaine de clients, a déposé à Paris une plainte contre X pour publicité mensongère et escroquerie. Dans son collimateur, le produit financier « Doubl'ô monde » vendu par les Caisses d'épargne à 240 000 souscripteurs.

Sur le papier, les six fonds commun de placement Doubl'ô, lancés entre 2001 et 2002, avaient toutes les qualités. « Placement haute performance. Votre capital double en six ans en toute sérénité », proclamaient en gros caractères les publicités de l'Écureuil. Elles n'évoquaient pas une autre caractéristique du produit : pour que le doublement intervienne, il fallait qu'aucune des douze actions du panier ne baisse de plus de 40 % pendant ces six années. Résultat : en 2008, en raison de la chute des cours, aucun des six fonds Doubl'ô n'a pu procurer le doublement annoncé. « Les petits épargnants ont été piégés, estime Me Richard. Ils se retrouvent avec leur capital de départ amputé des 3 % de frais de souscription et de 0,7 % de frais de gestion annuels encaissés par les Caisses d'épargne. Sans compter le coût de l'inflation. » Un « collectif » de défense des victimes du placement Doubl'ô, regroupant quelque 500 adhérents, s'est constitué sur Internet ([doublo.monde.free.fr](http://doublo.monde.free.fr)). L'Afub, l'Association française des usagers des banques, est également en pointe. « Sur Doubl'ô, nous avons reçu environ 2 000 plaintes, indique son président, Serge Maître ; 20 % des cas ont abouti à une transaction amiable, après une médiation avec les Caisses d'épargne. »

Autre dossier brûlant : la déroute de la banque Natixis, introduite en Bourse au cours de 19,55 euros en décem-



Charles Milhaud, président du directoire des Caisses d'épargne.

bre 2006 et dont l'action ne vaut plus que 2,40 euros aujourd'hui. « Mon portable n'arrête pas de sonner. Je suis assailli par des petits porteurs me demandant de saisir la justice », affirme Me Frederik Karel Canoy, président de l'Association syndicale des actionnaires.

« Votre capital double en six ans »,

Même effervescence chez Deminor, le cabinet de défense des minoritaires. « Près de 350 actionnaires de Natixis nous ont contactés, assure Fabrice Rémon, son patron à Paris. Nous avons alerté l'AMF, l'Autorité des marchés financiers. Nous étudions maintenant les axes juridiques qui nous permettraient d'engager une procédure judiciaire. » Colette Neuville, la présidente de

proclamaient les publicités

dans leur clientèle. » Ces déconvenues boursières à grande échelle suffisent-elles à étayer une procédure en justice ? « C'est tout le problème, relève Fabrice Rémon. Devant un tribunal, démontrer qu'il y a eu vente forcée n'est pas facile. Mais de toute évidence, les actions Natixis étaient un placement à risques, inadapté à la petite épargne. » ■



l'Adam (Association de défense des actionnaires minoritaires), planche également sur le dossier. Pas moins de 2,8 millions de petits épargnants français ont acheté des actions Natixis lors de la cotation en Bourse, il y a deux ans. La plupart étaient des clients des Banques populaires ou des Caisses d'épargne, les deux maisons mères de la banque détenant chacune 35 % de son capital. Aujourd'hui, ils ont perdu 80 % de leur mise. « C'est un scandale financier, s'insurge Me Canoy. On a trompé les acheteurs en présentant Natixis comme un placement de père de famille alors que la banque s'aventurait sur le marché coupe-gorge des subprimes américains. De plus, il y a eu un forcing insensé de la part des Banques populaires et des Caisses d'épargne pour